

Mairie de Saint-Clar de Rivière

CAM-003-1

Le 8 novembre 2016.

S. M. E. A. T. A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur 11 Bd des Récollets CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4

Objet.

1 ere révision du SCOT - Requête de la commune de Saint Clar de Rivière.

P.J.

Plan de situation avec mise en évidence en jaune de la zone artisanale actuelle et en rose la zone artisanale à créer.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis surpris que le projet de première révision du SCOT de la grande agglomération toulousaine donne un avis défavorable pour l'ajout d'un demi-pixel économique sur la commune de Saint Clar de Rivière. Il en va de même pour le déclassement d'une friche forestière classée en Espace Naturel Protégé.

Je souhaite maintenir ces deux demandes pour les raisons suivantes :

- Pourquoi un demi pixel économique: nous connaissons plusieurs artisans qui souhaitent bénéficier d'une zone sur la commune de Saint Clar de Rivière, car ils habitent sur le secteur et ne veulent pas aller grossir la circulation sur le muretain. Effectivement, à partir de 16 heures, les entrées de la ville de Muret sont toutes bloquées. En concentrant les zones économiques sur cette agglomération, on contribue à engorger le trafic routier.
- Concernant le déclassement d'une friche classée en Espace Naturel Protégé, nous avons déjà plus de 40 hectares de bois de chênes situés dans le secteur de Castelcaillou et qui sont classés au P. L. U. Cette friche forestière était autrefois en culture agricole. Son propriétaire a décidé, il y a une vingtaine d'années, d'en faire une plantation d'eucalyptus qui ont tous été coupés. Ce classement n'a donc plus lieu d'être.

Actuellement, nous avons une zone artisanale d'une surface d'environ 1 hectare et de nombreuses demandes permettraient d'agrandir ce secteur. De plus, tous les réseaux passent au regard de cette zone. La station d'épuration de 6 000 équivalent/habitants située à proximité est prévue pour être agrandie à 12 000 équivalent/habitants. Cette station épure

Nous avons aujourd'hui la volonté d'installer des artisans locaux qui créent des emplois et qui font vivre tout le secteur. Prenons pour exemple le maçon installé sur la commune et qui emploie 4 ouvriers. Le façadier, quant à lui, habite également le village et fait vivre 22 personnes. Tous deux souhaiteraient installer leur activité sur la zone artisanale de Saint Clar de Rivière.

Vous comprendrez, Monsieur le Commissaire Enquêteur, qu'on ne peut pas nous demander de participer à des séminaires pour parler de :

- L'attractivité économique,
- Les modes de vie ainsi que leur impact sur le fonctionnement du territoire,
- Les ressources du territoire qui sont un potentiel stratégique et un bien commun, Et nous refuser l'agrandissement d'une petite zone économique ce qui aura pour conséquence de figer le travail et les emplois dans notre secteur géographique.

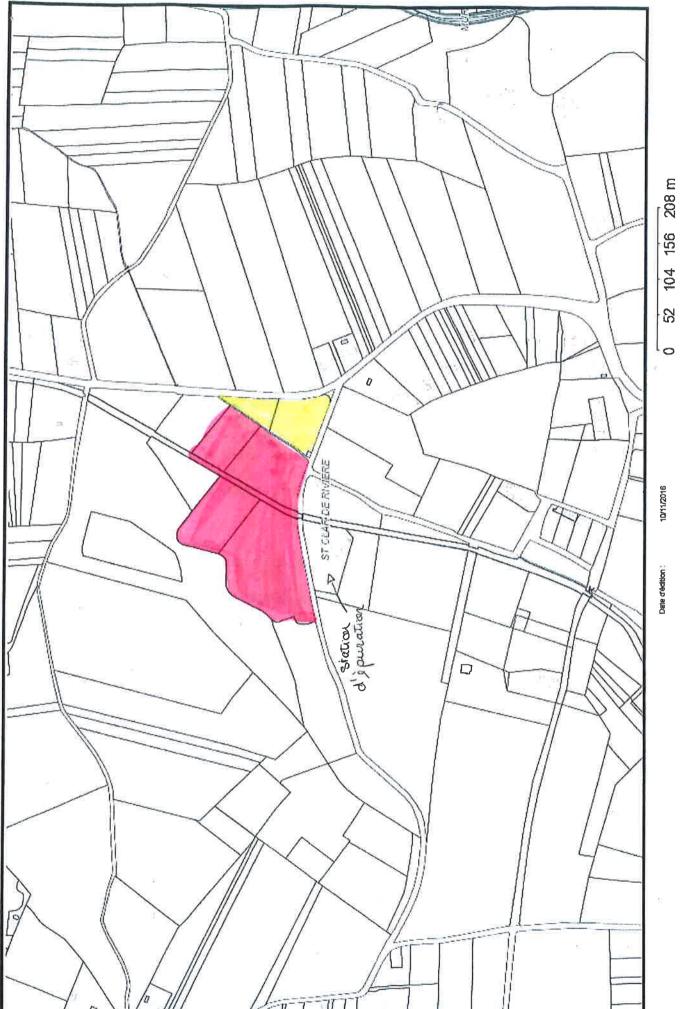
Je rappelle que la superficie totale de la commune est d'environ 1 007 hectares et que notre territoire est attrayant : surface agricole importante et bois classés.

J'espère que dans cette analyse, la logique l'emportera et dans l'attente d'une réponse que j'espère positive,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Maire

Etienne GASQUET



5090

Echelle = 1 /